

COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026_06_10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 JUILLET 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ADDA Fatma est désignée secrétaire de séance.

2026.06.10 - PROJETS DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION CULTURELLE A MIRANDE (APCM) ET ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PHILHARMONIQUE DE MIRANDE.

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
- Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;
- Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026,

Après avoir entendu le rapport de Madame Véronique GROSJEAN, exposant aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention de financement avec les associations APCM et Société Philharmonique de Mirande puisque le montant des subventions attribuées excède 23 000 €.

Elle présente les projets de conventions annexés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte les conventions pour chacune des deux associations concernées telles que présentées et autorise M. le Maire ou son représentant à les signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 06 Juillet 2026

Le Secrétaire,
Fatma ADDA



Le Maire,
Bernard DOREY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_10
Objet :	Délibération portant conventions de financement entre la Commune et l'APCM et la Commune et la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	032-213202567-20260706-DCM2026_06_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20260706-DCM2026_06_10-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	114.2 Ko
Nom original : 20260610 Projets conventions Commune - APCM et Commune - Philhar.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260706-DCM2026_06_10-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)	application/pdf	172.8 Ko
Nom original : 2026.06.10 - Convention-subvention-APCM.pdf		
Nom métier :		
73_CO-032-213202567-20260706-DCM2026_06_10-DE-1-1_2.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)	application/pdf	189.9 Ko
Nom original : 2026.06.10 - Convention-subvention-Philharmonique.pdf		
Nom métier :		
73_CO-032-213202567-20260706-DCM2026_06_10-DE-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2026 à 16h23min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2026 à 16h23min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2026 à 16h23min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2026 à 16h24min06s	Reçu par le MI le 2026-07-13